



Orges, le 2 juin 2022

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 05-2022**

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

*Concerne : Demande d'un crédit pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur la route de Giez*

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil Général son approbation pour l'obtention d'un crédit afin de réaliser les travaux d'aménagement sécuritaire sur la route de Giez :

- Pose d'une bordure carrossable avec revêtement
- Installation d'un marquage routier pour le cheminement piétonnier
- Mise en place de potelet le long de la ligne de marquage
- Installation d'une clôture de séparation le long du cheminement piétonnier

Ces travaux ont pour objectif de sécuriser le cheminement des usagers provenant de la rue de la Chaux, de la route de Giez, ainsi que du nouveau quartier. En effet, la situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante sur cet aspect et l'augmentation future de la fréquentation préoccupe la municipalité.

Afin de résoudre cette problématique, la municipalité demande un crédit de 55'000.- afin de réaliser ces travaux d'aménagement.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

### **Le Conseil général d'Orges**

- sur proposition de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

- Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.-  
Art. 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt  
Art. 3 : de l'amortir linéairement au maximum sur trente ans.

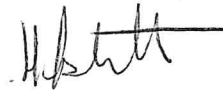
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



A. Cachin



A. Hofstetter